

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2019

Absents :

- Tanguy BOUCHET
- Brigitte CLEMENT
(Procuration : Jean Luc DESSALES)

Secrétaire :

- Agnès DUBOC
- ## Secrétaire de séance :
- Jacques VERDOULET

ORDRE DU JOUR :

- ✚ Contrat Prévoyance
- ✚ Emprunt pour l'opération Mairie
- ✚ Décisions modificatives
- ✚ Taxe d'aménagement
- ✚ Zonage d'assainissement (point d'étape)
- ✚ Réseau électrique chemin des grands chênes
- ✚ Acoustique de la salle polyvalente
- ✚ Information et questions diverses

Ouverture de la séance à 20h.

M. le Maire demande l'accord au conseil municipal pour l'ajout d'un dossier d'urbanisme à l'ordre du jour.

M. le Maire informe du décès de Madame BARNOUIN Marie Jeanne et présente les condoléances de la Municipalité à sa famille et en particulier à sa fille Laurence.

M. le Maire fait part de la carte de remerciements de Karine et Raphaël FERNANDEZ pour leur mariage qui a eu lieu en septembre dernier.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2019 :

Lecture du compte rendu. Approuvé à l'unanimité.

CONTRAT PREVOYANCE :

En début d'année la commune avait été sollicitée par le centre de gestion de la Drôme (SDG26) afin de désigner un assureur dans le domaine de la prévoyance (protection sociale complémentaire) Le groupe IPSEC (groupe Malakoff-Médéric-Humanis) a été retenu.

- Le Conseil Municipal se prononce sur l'adhésion à la convention de participation couvrant le risque Prévoyance à compter du 01/01/2020.
- Le Conseil Municipal décide de retenir un pourcentage à hauteur de 95% pour le maintien du Régime Indemnitaire (inclus dans la base de cotisation de l'agent) + TIB/NBI.
- M. le Maire note que l'agent garde le choix de sa base de cotisation (TIB/NBI ou TIB/NBI + % RI).
- Le Conseil Municipal fixe le montant de participation prévoyance à verser aux agents (4 agents) à 5€ / mensuel.
- Le Conseil Municipal fixe le montant de participation mutuelle à verser aux agents (4 agents) à 5€ / mensuel.
- Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatives à ce dossier.

Délibération : Approuvé à l'unanimité.

EMPRUNT POUR L'OPERATION MAIRIE :

Un emprunt de 200.000 € a été accordé au taux de 0.98% auprès de la Caisse d'épargne.
Délibération : Approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Des décisions modificatives ont été établies en accord avec le percepteur.
Délibération : Approuvé à l'unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT :

Le Conseil Municipal décide de garder son taux de 3.5% pour l'année 2020.
Délibération : approuvé à l'unanimité.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT (Point d'étape) :

L'enquête publique a été réalisée et la mairie a reçu un procès-verbal de synthèse.
Aucune réclamation n'a été reçue durant les trois permanences.
Un avis favorable avec des réserves principalement sur les eaux pluviales ont été relevées.
Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le procès-verbal définitif sera soumis à l'approbation.

RESEAU ELECTRIQUE CHEMIN DES GRANDS CHENES :

Suite au dommage d'un câble, Enedis va mettre en place un double poteau provisoire en attente du SDED qui procédera, comme prévu, au passage souterrain du câble lors du projet d'enfouissement.

ACOUSTIQUE SALLE POLYVALENTE :

Lors des manifestations, la salle polyvalente étant trop bruyante, il a été demandé à un bureau d'étude d'établir un projet d'acoustique qui est évalué à 1.440 € HT (étude).
La correction des décibels fera l'objet d'un autre devis.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'étude de ce projet.

DOSSIER URBANISME (projet de permis de construire) :

Permis de construire d'une maison sur sous-sol qui a fait l'objet de plusieurs dossiers :

- en 2011 : PC refusé
- en 2017 : PC refusé
- en 2018 : abandon pour non remise de pièces
- le 25/09/19 : nouveau dépôt PC
- L'avis du Maire comportait des réserves car les eaux de ruissellement stagnent en contre bas.
- Les voisins ont adressé un courrier à M. le Maire afin de l'alerter de leur inquiétude concernant les inondations qui risqueraient d'être amplifiées par l'implantation d'une maison.
- Toute nouvelle demande devra faire l'objet d'une mise en place de mesures compensatoires pour l'évacuation des eaux pluviales, ainsi qu'un bassin de rétention avec un tuyau à faible débit, suivant l'étude hydraulique applicable sur la commune.
- La préfecture a donné un avis favorable.
- Un contrôle du poteau incendie a été effectué et diagnostiqué comme non conforme (débit 18 m³/h). La sécurité incendie n'est donc plus assurée dans ce quartier conformément à la réglementation.
- M. le Maire demande au Conseil Municipal un vote à bulletin secret pour l'accord ou le refus de ce permis de construire :

Délibération : Refus à l'unanimité

(Raisons : gros risques d'inondations déjà existants par le passé et contrôle du poteau incendie non conforme car le débit est trop faible).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ **La fibre :**
Elle sera installée en 2020 sur le secteur de la Bonté, et courant 2021 sur Condorcet.
- ✚ **Salle polyvalente :**
Demande de devis pour un four plus grand.
- ✚ **Effectif rentrée scolaire 2019 :**
Maternelle : 25 (11 MS + 9 GS + 2 TPS 3 PS)
Elémentaires : 19 (8 CP + 11 CE1)
18 (6 CE2 + 7 CM1 + 5 CM2)
Soit un total de : **62 élèves.**
Le spectacle de Noël aura lieu le jeudi 19 décembre 2019 à 10h
- ✚ **Projet buvette :**
Une réunion avec les riverains a eu lieu le 25/10/19.
La première intention a reçu un avis défavorable. Une deuxième intention sera étudiée avec d'autres projets d'architecture et d'emplacement.
Il est rappelé que les toilettes publiques restent une priorité.
- ✚ **Illuminations de Noël :**
Les installations seront terminées début décembre.
- ✚ **Voirie:**
Le chemin du vieux village et le chemin des Cros présentent des ornières.
Travaux prévus dans le chantier voirie 2020.
- ✚ **BENTRIX : Branchement eau (ex cure) :**
Le branchement est pris en charge à 50% par la nouvelle propriétaire et à 50% par le Bentrix (renouvellement du branchement en plomb).

La séance est levée à 22h30.